

ANNEXE 2 : MODALITES ET DATES D'INSCRIPTION

2019 / 2020

Ouverture de l'Accueil de Loisirs :

- **Toussaint 2019 :** du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019
- **Hiver 2020 :** du lundi 17 février au vendredi 28 février 2020
- **Printemps 2020 :** du lundi 14 avril au vendredi 24 avril 2020
- **Eté 2020 :** du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2019

Modalités (Se référer au règlement intérieur) :

1. Retrait et dépôt des dossiers d'inscription à l'accueil de la Mairie
 2. Traitement des dossiers
 3. Facturation
 4. Paiement en Mairie suivant le calendrier ci-dessous
- ✓ Date butoir du dépôt des dossiers :
 - **Toussaint 2019 :** jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
 - **Hiver 2020 :** jusqu'au vendredi 24 janvier 2020
 - **Printemps 2020 :** jusqu'au vendredi 20 mars 2020
 - **Eté 2020 :** jusqu'au vendredi 5 juin 2020
 - ✓ Dates de paiement à réception de la facture et au plus tard la semaine précédant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant. La réception de la facture vaut validation de l'inscription.

En cas de difficultés financières, veuillez vous mettre en rapport avec le service du CCAS, aucun enfant ne pourra être accepté à l'Accueil de Loisirs sans le paiement honoré.

• Délais d'inscription aux mercredis loisirs :

Au plus tard, le 15 de chaque mois pour le mois suivant

• Séjours :

(Conditions d'admission : se reporter aux articles 7 et 8 du règlement intérieur)

Hiver 2020 : dates du séjour à définir

Eté 2020 : dates du séjour à définir